

**Intervention d'Emir Kir,
Ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille à la COCOF**

CONFÉRENCE de PRESSE

*Dans le cadre de la semaine « Portes ouvertes » des CPF:
Focus sur les 20 ans de la loi dépenalisant partiellement l'avortement
et sur les 50 ans de la pilule*

**Centre de Planning Familial « La Famille heureuse »
4, place Quételet
1210 Saint-Josse**

Lundi 20 septembre 2010 à 11h

Monsieur le Député Marc Tarabella,

Monsieur le Professeur Jean-Jacques Amy,

Chers présidents des fédérations des centres de planning familial,

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous retrouver ici pour un rendez-vous qui est devenu régulier. Même si j'avais pris l'habitude qu'il se fasse sous les auspices de Cupidon, en février. Mais finalement, ce n'est pas mal non plus d'organiser la semaine des portes ouvertes des centres de planning familial en septembre, au moment où tous nos petits chérubins se rencontrent dans leurs nouvelles classes.

Plus sérieusement, je voudrais avant tout exprimer toute ma gratitude à Marc Tarabella, Député européen, Membre de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, ainsi qu'à Jean-Jacques Amy, gynécologue et professeur à la VUB, militant de la première heure pour le droit des femmes à disposer de leur corps. Ils nous font tous deux l'honneur de

partager avec nous leur combat, qu'il soit actuel ou plus ancien. Ils prendront la parole tout à l'heure et nous feront la démonstration que si nous avons acquis des droits, ils ne sont pas issus de la génération spontanée, que des hommes et des femmes se sont battus pour la liberté d'autrui, au péril de la leur. Et que si aujourd'hui, d'aucuns s'aventurent à remettre ces droits en cause, nous devons être présents pour réaffirmer la liberté que chacun a de disposer de sa vie.

Quel meilleur endroit qu'ici pour mener ce débat? Les centres de planning familial sont bien le berceau de ce combat et c'est pourquoi je suis très heureux que chaque année, on puisse les mettre à l'honneur. Je tiens donc à remercier les fédérations ainsi que chacun des 26 centres de planning familial agréés par la Cocof de redoubler d'énergie cette semaine pour mieux faire connaître tous les services qu'ils offrent à la population. Patricia Genus et Nicolas Menschaert, respectivement de la fédération pluraliste des centres de planning familial et de la fédération laïque des centres de planning familial, vous parleront plus avant dans quelques instants des activités que chacun de ces véritables « sanctuaires » des relations amoureuses, sexuelles, et affectives ont organisées.

Cette promotion est essentielle car certains publics restent parfois encore trop ignorants de l'écoute professionnelle, de l'aide pluridisciplinaire et du soutien émancipateur qu'ils pourront y trouver. Il faut aussi rappeler que les centres de planning familial, ce n'est pas seulement destiné aux adolescents et aux jeunes adultes, mais à tous, de 7 à 77 ans, comme la formule le veut. Un centre de planning familial, c'est aussi des consultations juridiques par exemple, de la thérapie de couple aussi.

Je tiens également à attirer votre attention sur l'activité qu'organise le centre

de planning familial de Jette. Il s'agit d'une table ronde suivie d'un débat sur les nouveaux réseaux sociaux tels que facebook, twitter ou MSN. J'y suis particulièrement sensible car trop souvent, nos jeunes sont les victimes de ces outils. Il faut les aider à les manipuler sans se mettre en danger et mieux les informer de toutes leurs dérives.

De manière plus générale, tous les jours, les centres de planning familial accomplissent des **missions essentielles et fondamentales**. Leurs équipes, véritables travailleurs de l'ombre, accueillent, informent et accompagnent chacun, sans aucune distinction, dans le cadre de consultations médicale, psychologique, sociale ou juridique. Ils aident les femmes enceintes, préparent les jeunes à la vie affective et sexuelle, informent sur les maladies sexuellement transmissibles ainsi que sur les moyens de contraception. En plus de veiller à la prévention des grossesses non désirées, ils garantissent aussi un accueil et un accompagnement pour les demandes d'interruptions volontaires de grossesse. Les centres de planning familial remplissent, vous l'aurez compris, des missions très délicates auprès d'un public très varié, tant du point de vue social que culturel. Je tiens encore à les saluer pour cela.

Vous le savez, en 2007, je lançais la **distribution gratuite de la pilule du lendemain** dans chacun des 26 centres de planning familial de la Ccof. Parce que, même si cette pilule est accessible en pharmacie, il était essentiel qu'elle soit également disponible, gratuitement, en centre de planning familial. Car dans ce type de centre, l'accueillant, en plus de pouvoir prendre le temps de répondre à tous types de questions, a également l'occasion de faire de la prévention. Grâce à cette mesure, je pense que nous avons pu répondre aux attentes des centres et, surtout, de toutes les jeunes filles et jeunes femmes qui s'y sont rendues. Cette mesure est depuis lors reconduite chaque année, tant son utilité paraît évidente en terme de prévention de grossesses non

désirées.

Cette mesure a été un succès, mais je n'ai pas voulu en rester là. En termes de prévention des grossesses non désirées, une nouvelle action s'imposait. Voilà pourquoi, depuis 2008, tous les centres de planning familial de la COCOF distribuent **gratuitement**, et **à toutes les jeunes filles et femmes qui en font la demande**, une première plaquette de pilules contraceptives.

Cette mesure cible 3 types de situations:

1. **Les jeunes filles qui prennent la pilule pour la première fois.** Elles peuvent ainsi être encadrées dans cette démarche et correctement informées. Le personnel des centres pourra aussi leur expliquer les possibilités de remboursement de la pilule contraceptive.
2. **Le dépannage d'une plaquette.** Il faut veiller à aider celles, jeunes filles ou femmes, qui ont besoin d'un petit coup de pouce de temps en temps.
3. **Enfin, la réintroduction sûre d'une méthode de contraception après un avortement.** Repartir avec une plaquette, c'est initier ou réinitier une patiente à un mode de contraception régulier.

Enfin, vous vous demanderez peut-être pourquoi nous avons choisi de distribuer gratuitement **une seule** plaquette et non une boîte aux femmes qui en font la demande. Tout simplement parce que nous trouvons essentiel de rendre les bénéficiaires autonomes par rapport à leur contraception. Et pour pallier les problèmes financiers qui pourraient subvenir ensuite, les centres de planning familial abordent les différents modes de remboursement des moyens de contraception. De même, la volonté étant d'initier une contraception à moindre coût, la mesure a porté sur des pilules génériques.

Cette mesure est vraiment essentielle car elle vise à empêcher des situations de détresse. De plus, elle responsabilise les femmes et les jeunes filles par rapport à leur moyen de contraception, tout cela dans un lieu d'écoute, de compréhension et d'information, en toute confidentialité.

S'il restait nécessaire selon moi de rendre la pilule contraceptive disponible gratuitement dans les centres de planning familial, c'est pour deux raisons. D'une part, et j'en ai déjà parlé, parce qu'ils sont des **lieux d'écoute et d'échange**, parce que les femmes pourront y prendre le temps de parler de leurs doutes, de leurs angoisses, et de poser des questions tant d'ordre médical que d'ordre personnel et affectif. D'autre part, parce que les centres de planning familial sont **ouverts à des personnes de toutes les origines et de tous les milieux** sociaux et qu'il reste très important pour nous de pouvoir dépanner de temps à autres des personnes qui ne seraient pas en ordre auprès de leur mutuelle par exemple. Je pense donc vraiment que cette nouvelle action est une avancée importante en termes de prévention sociale.

Cette mesure d'accessibilité à une contraception s'est doublée en même temps d'une distribution de préservatifs dans les centres de planning familial, encourageant ainsi une « double protection » contraceptif/préservatif.

Devant une telle démonstration et pour une mesure aussi essentielle, je me devais de faire encore un pas de plus. Il faudrait pouvoir inscrire cette mesure dans la durée, afin qu'elle ne soit jamais mise à mal. Voilà pourquoi je suis en train d'étudier de près les moyens de pérennisation de la distribution gratuite de préservatifs et de pilules contraceptives. Je suis certain qu'elle fera beaucoup d'heureux!

Encore une fois, je voudrais remercier toutes les personnes ici présentes pour leur travail que j'estime de première nécessité.

Je vous remercie de votre attention et cède maintenant la parole à Madame Patricia GENUS, directrice de la Fédération des centres pluralistes de planning familial et à Monsieur Nicolas MENSCHAERT, directeur de la Fédération laïque des centres de planning familial.